

**Délibération N°2019-68/CCOG-SAT
relative à l'électrification de divers secteurs sur la commune de Grand-Santi
programme 2019/2020**

L'An Deux Mille dix-neuf le mercredi dix-neuf juin, à quinze heures trente, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice =
31

Présents 19
Absents 12
Procurations 01
Votants 20

La convocation des membres
du Conseil communautaire a
été faite le 12 juin 2019.

Publiée le : 08 JUIL. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

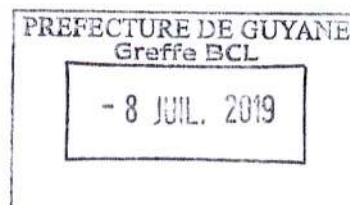
M. DOLIANKI Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. BRIEU Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. VERDA Joseph**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. PATIENT Georges**, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller.

PROCURATION :

M. BENTH Albéric, Conseiller à **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente



Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur NESMON Jean-Albert, Conseiller**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**Délibération N°2019-68/CCOG-SAT
relative à l'électrification de divers secteurs sur la commune de Grand-Santi
programme 2019/2020**

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;

A la demande de la commune de Grand-Santi, la CCOG a réalisé un Avant-Projet pour l'électrification rurale de 6 secteurs sur son territoire. Il s'agit essentiellement d'étendre des réseaux HTA et BT et de renforcer un transformateur.

Secteurs concernés :

- Secteur 1 à l'Est du Bourg : route Jean Pierre Milobi, rue Akami, route Sabana, lotissement
- Secteur 2 à l'Est du Bourg : derrière le collège
- Secteur 3 derrière le stade : rue Misachie, rue Roger Nachis, rue Omini, rue Aline
- Secteur 4 route de Gan Sifon : Renforcement du transformateur pour une extension des réseaux vers le futur SDIS
- Secteur 5 au Nord de la Centrale : Extension vers Njun Libi
- Secteur 6 au Sud du bourg village Anacondé

L'extension et le renforcement des postes permettra à la commune de couvrir la plupart des secteurs du bourg non encore desservis et de rattraper les retards d'équipement de la commune en matière d'électrification rurale.

Il convient aujourd'hui de lancer les études Projet et de solliciter les financements auprès de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Postes de dépenses :

	Montant
Maîtrise d'œuvre -Etude (Topographie...)	60.000 euros
Travaux	615.000 euros
Divers et imprévus (5% des travaux)	30.750 euros
TOTAL	705 750 euros

Le plan de financement prévisionnel :

	PDRG/FACE	CCOG	TOTAL
Montant en euros	635.175 euros	70.575 euros	705.750 euros
Pourcentage	90%	10%	100 %

Il est proposé au conseil Communautaire :

-D'Approuver le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération

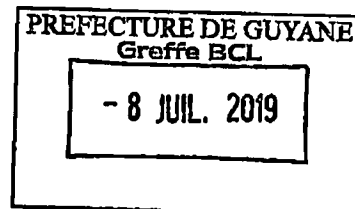
- **D'Autoriser** la Présidente à solliciter les subventions du PDRG
- **D'Autoriser** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.
- **D'autoriser** la Présidente ou son représentant à signer tous les documents administratifs et contractuels s'y rapportant.

Sur ces éléments, elle invite les membres à en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente ;

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **Autorise** la Présidente à solliciter les subventions du PDRG
- **Autorise** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.
- **Autorise** la Présidente ou son représentant à signer tous les documents administratifs et contractuels s'y rapportant



VOTE => Pour : 20

Contre : 0


Abstention : 0

Fait à Mana, le 19 juin 2019

Pour extrait conforme



La Présidente


Sophie CHARLES